

Les territoires ont la parole ! Nouvelle Aquitaine

Compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2020

1 Participants

La liste des 12 participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site www.dastri.fr : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

2 Questions / réponses

NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.

Rappel des coordonnées de contact : dastri@dastri.fr

2.1 Gisement

- **Pourriez-vous nous transmettre le niveau de commande de boîtes à aiguille (BAA) par communes faisant partie du territoire d'EVOLIS 23 (EVOLIS 23 - Laurence DA LAGE TEITON)**

DASTRI dispose d'un suivi précis du nombre de commandes par pharmacies mais cette information ne peut être diffusée avec ce niveau de précision pour des questions de confidentialité des données. Il est toutefois possible d'étudier comment se déroulent les commandes de boîtes à aiguilles sur le territoire et mettre en place des actions de sensibilisation si nécessaire, c'est d'ailleurs de qui a été réalisé dans la Creuse (23).

Il est demandé à EVOLIS 23 de transmettre à DASTRI la liste précise des communes adhérentes afin de s'assurer que l'on parle bien du même périmètre.

2.2 Impacts COVID-19

- **Concernant les tests de dépistage Covid-19, sur quelle base avez-vous établi les consignes de tri ? (SITCOM COTE SUD DES LANDES- Thierry BERGEROO).**
- **Quelles sont les préconisations du ministère de la santé concernant les déchets mous liés au COVID-19 ? (SITCOM COTE SUD DES LANDES- Thierry BERGEROO)**

Il s'agit des consignes de tri communiquées par le ministère de la Santé et selon avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) sur le devenir des déchets issus de tests de dépistage.

Ainsi, seules les perforants doivent être déposés dans une boîte à aiguille. Les écouvillons et les cassettes de tests doivent être jetés dans les caisses cartons (en vrac). Enfin, les équipements de Protection Individuelle (EPI) (masques, gants, blouses, charlottes) n'entrent pas dans le circuit des DASRI et sont à jeter dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

Ces consignes sont communiquées à nos points de collecte pour éviter une surconsommation de BAA et de contenants et une surgénération de DASRI ; il est rappelé que ces contenants sont à usage unique et qu'ils représentent en moyenne 40% du poids des déchets.

Ces consignes de tri sont rappelées aux pharmaciens sur le site de DASTRI (cf. fiches pratiques) :
<https://www.dastri.fr/espace-dedie-pharmacie/>

Concernant les autres déchets COVID (dont EPI), les consignes peuvent être téléchargées sur le site du Ministère :

https://olidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_covid19_dechets_contamines_elimination_particulier_20200323_vf.pdf

2.3 Impacts sur la collecte de la vaccination antigrippale en officine

- **Les déchets liés à la vaccination antigrippale expliquent-ils les taux de collecte supérieurs à 100% pour certains départements? (intervenant non identifié)**

La campagne de vaccination induit une faible hausse du taux de collecte. Ces déchets représentent environ 2% des déchets collectés par DASTRI. Ce ne sont donc pas ces déchets qui expliquent des résultats supérieurs à 100%, mais plutôt l'utilisation de la filière par les professionnels de santé ou une répartition du gisement national à affiner (les clés de réparation utilisées pourraient être affinées ; un travail est en cours avec la CNAM).

2.4 Dispositifs complexes (Omnipod, freestyle libre)

- **Qu'en est-il des capteurs Freestyle libres ? (AFD79 -Gérard POUZIN)**

Ces nouveaux dispositifs sont en partie pris en charge par DASTRI :

- L'applicateur est à déposer dans une boîte DASTRI (les boîtes de 1,5L sont adaptées à ces dispositifs), il s'agit d'un système mécanique intégrant un perforant et permettant de positionner le capteur sur la peau ;
- Le capteur lui-même, n'étant pas considéré comme perforant, n'est pas pris en charge par la filière. Il convient de contacter le fabricant pour connaître les consignes et modalités de collecte. En aucun cas, ils ne doivent être déposés dans les boîtes DASTRI car ces dispositifs contiennent des piles et ne peuvent être traités en DASRI. Les dernières consignes fournies par le fabricant sont que les capteurs usagés doivent être conservés par le patient jusqu'à ce qu'une solution soit mise en place.

2.5 Communication

- **Est-ce que les petites cartes Mémos Patients peuvent-être mises à disposition dans les pharmacies ? (intervenant non identifié)**

Oui, c'est déjà le cas. Nous les envoyons aux pharmacies ou aux collectivités qui nous en font la demande. L'opérateur de collecte, lors de son passage, peut d'ailleurs déposer des supports de communication aux points de collecte qui le souhaitent.

- **Je vois que vous allez travailler avec la CNAM, les Mutualités de santé pourraient aussi être intéressantes à contacter ? (EVOLIS 23 - Laurence DA LAGE TEITON)**

Oui. Nous pourrions effectivement également solliciter les Mutualités pour diffuser des informations. Des contacts ont d'ailleurs déjà été pris, mais nous n'avons pas encore mis en place d'actions.

Ces acteurs sont intéressés car un patient qui adopte le bon geste de tri est en général un patient qui suit correctement son traitement (c'est une action de prévention avec un impact positif).

DASTRI note donc de poursuivre la réflexion pour associer les mutuelles à la communication auprès de leurs adhérents.

3 PLAN D'ACTIONS

Tâches	Référents	Échéance
Transmission de la liste des communes adhérentes à DASTRI par EVOLIS 23 afin d'extraire les données de commande de BAA par commune de ce territoire et de les analyser (DASTRI). Des actions pourront être mises en place selon les résultats à l'échelle de ces communes	DASTRI / EVOLIS 23	Début 2021
Mettre en place une communication sur la filière via les Mutuelles de santé	DASTRI / Mutuelles	2021
Diffusion des informations concernant la filière auprès du CROM, lors d'une assemblée générale annuelle par exemple	DASTRI / CROM	2021